



CCCD/RR

DÉCISION

Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant–Derval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 portant délégation du Conseil Communautaire au Président d'une partie de ses attributions,

Vu la délibération n°2020-041 du 24 juin 2020 précisant les délégations du Conseil Communautaire accordées au Président, et notamment la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts dans les limites fixées par le Conseil Communautaire lors du vote du budget,

Vu le vote du budget primitif 2024 du budget principal en date du 15 février 2024,

Vu les réponses obtenues lors de la consultation des établissements bancaires,

DECIDE

ARTICLE 1 : Souscription d'un crédit long terme sur le budget principal ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Investissements 2024

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Montant : 4 000 000 euros

Durée : 25 ans

Taux : 3.40 % fixe / 360 jours

Type d'amortissement : trimestriel constant

Frais de dossier : 2 500 euros

Phase de mobilisation : 36 mois

ARTICLE 2 : M. Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et Mme. La Chef de service comptable du SGC de Nort sur Erdre sont, chacun en ce qui les concerne, responsables de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée pour information aux conseillers communautaires et il en sera rendu compte au Conseil Communautaire, lors de sa prochaine réunion.

Fait à CHATEAUBRIANT, le 03/12/2024

Le Président,


Alain HUNAUT



AR-Préfecture

044-200072726-20241204-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-12-2024

Publication le : 04-12-2024



Le Président,


Alain HUNAUT